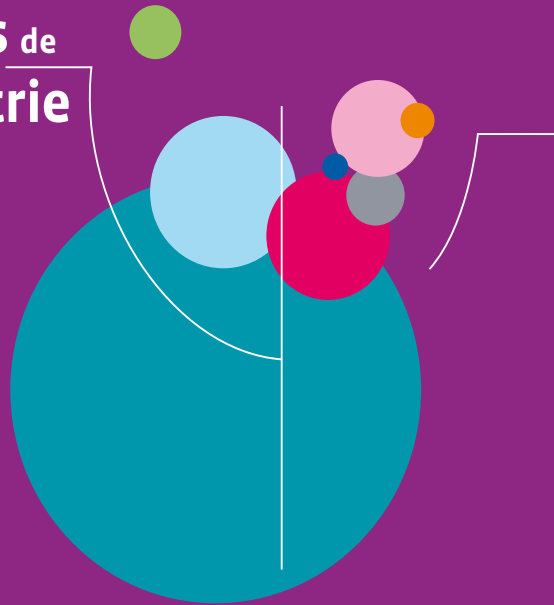


Congrès
Français de
Psychiatrie



3^e Journée de
l'ACCompagnement et de
l'action médico-sociale (JACC)
en partenariat avec Santé Mentale France et Réh@b'

Strasbourg 2020

**Palais de la Musique et des Congrès
Place de Bordeaux**

**Mercredi 25 novembre
9h30 - 17h30**

www.congresfrancaispsychiatrie.org

L'accompagnement, la protection et le respect des droits : premiers
enseignements de la crise du Covid-19
L'approche par les droits, mise en œuvre en situation de crise
Journée animée par Bernard Pachoud et Denis Leguay



L'accompagnement, la protection et le respect des droits : premiers enseignements de la crise du Covid-19

L'approche par les droits, mise en œuvre en situation de crise

Journée animée par Bernard Pachoud et Denis Leguay

La crise liée au Covid-19 a rappelé à tous notre vulnérabilité commune, notre dépendance partagée à l'environnement, mais aussi l'importance des ressources de soins médicaux de qualité, ainsi que de toutes les activités, habituellement peu valorisées, du prendre soin (du « care »), en particulier des plus vulnérables.

Dans le champ de la santé mentale, ces pratiques et politiques d'accompagnement et de réhabilitation psychosociale se sont transformées depuis quelques années, en lien avec l'évolution du regard porté sur les personnes vivant avec un trouble psychique et sur leur devenir. La perspective du rétablissement, dès lors qu'elle apparaît accessible et devient l'objectif prioritaire de ces pratiques, requiert de nouvelles conceptions des modes d'intervention et de soutien. Cette évolution des pratiques est par ailleurs influencée par des changements de paradigme, en médecine (avec notamment le développement du paradigme des maladies chroniques), mais aussi au niveau plus général des politiques publiques et de l'action sociale.

Parmi ces nouveaux paradigmes, nous proposons d'évoquer *l'approche fondée sur les droits* et ce qu'elle implique dans les pratiques d'accompagnement en santé mentale. Cette perspective, devenue le cadre de référence des politiques de développement des Nations Unies, doit être comprise comme alternative à l'approche traditionnelle, *fondée sur les besoins*. Les personnes n'y sont plus considérées comme l'objet d'une aide, mais comme des acteurs à part entière, au regard de leurs droits fondamentaux. Pour les professionnels du soin et de l'accompagnement, cette valorisation de la participation et de la liberté des usagers implique un ajustement de leur posture, des arbitrages quotidiens entre les logiques de promotion de l'autonomie et celles de la protection de personnes vulnérables.

Cette problématique a trouvé, avec la crise du CoVid 19, un spectaculaire espace d'expression.

A ressurgi la compétition entre la logique des besoins et la logique des droits. Les personnes en situation de handicap, identifiées comme « vulnérables », durent faire l'expérience de nouvelles contraintes, abandonner les espaces d'autodétermination pour respecter de nouvelles règles, au nom de la protection de leur santé, de leurs comorbidités supposées, de leurs difficultés à se défendre, ou à respecter les protocoles. D'autres populations furent aussi concernées, donnant à réfléchir à l'ensemble du corps social, les personnes âgées en EHPAD, les personnes sous-main de justice...

Quelques mois après cette tragédie, nous proposons que soit réabordée, et remise dans son contexte l'expérience vécue de la tension entre ces deux approches, qui ne pourra trouver de juste équilibre que par une délibération d'ordre éthique, contextualisée pour chaque situation, et dont nous cernerons les contours. Les contributions à cette journée viseront à apporter un éclairage sur la variété des transformations appelées par cette approche par les droits mais aussi sur les difficultés soulevées par cette approche dans les situations de crise.

Matin : L'approche par les droits

Cette première demi-journée sera consacrée à définir cette approche et à explorer ses déclinaisons.

Seront abordés les fondements et l'histoire de cette approche, ses liens avec des notions connexes (de capacités, d'empowerment, de démocratie sanitaire) et les pratiques qui s'en inspirent. La thématique sera envisagée dans l'activité du défenseur des droits, dans les modes de gestion des conflits normatifs vécus par les professionnels du soin et de l'accompagnement, dans l'expérience et les attentes des familles.

Après-midi : L'expérience du CoVid-19

La crise du CoVid-19 a montré le caractère essentiel de l'accompagnement, d'un soutien de proximité aux personnes vivant avec des troubles psychiques et confrontées à l'isolement, au confinement, aux défis à relever pour garder le contact, partager et maîtriser leurs émotions, lutter contre le découragement, poursuivre leur rétablissement. Elle a montré aussi que ces pratiques d'accompagnement et de soutien ont pu se poursuivre, en s'adaptant rapidement à la situation de confinement, avec une inventivité qui sera illustrée par plusieurs présentations. L'accompagnement, quand il est à ce point nécessaire, est donc un droit. Quelles ressources, quelle organisation, seraient-elles alors appropriées ?